

Le tableau suivant présente la répartition des rectifications en fonction de l'importance de la rectification et de la direction de contrôle (montants en milliers d'euros).

Par tranche de rappels (droits nets en milliers d'euros)	Directions Départementales de Finances Publiques		DIRCOFI		Directions nationales		Total	
	nombre	Montant	nombre	Montant	nombre	montant	nombre	montant
Impôt sur le revenu :								
" Inférieur à zéro ⁽¹⁾		-917		-439		-107		-1 464
" De 0 € à 1 500 €		821		160		4		985
" De 1 500 € à 7 500 €		12 836		3 014		104		15 954
" De 7 500 € à 30 000 €		72 936		14 853		961		88 749
" De 30 000 € à 75 000 €		102 947		26 219		3 258		132 423
" Supérieur à 75 000 €		234 063		225 487		216 819		676 369
Total		422 686		269 293		221 039		913 017
Impôt sur les sociétés :								
" Inférieur à zéro ⁽¹⁾		-1 958		-7 444		-32242		-41644
" De 0 € à 7 500 €		10 345		4 365		199		14 909
" De 7 500 € à 30 000 €		47 220		26 687		1 290		75 197
" De 30 000 € à 75 000 €		70 659		53 269		3 504		127 432
" De 75 000 € à 150 000 €		59 648		75 617		7 679		142 944
" Supérieur à 150 000 €		110 940		453 283		2 460 175		3 024 397
Total		296 853		605 777		2 440 605		3 343 234
Taxe sur la valeur ajoutée :								
" Inférieur à zéro ⁽¹⁾		-1 219		-5 477		-933		-7629
" De 0 € à 7 500 €		15122		5 150		171		20 443
" De 7 500 € à 30 000 €		137 924		39 533		1 157		178 614
" De 30 000 € à 75 000 €		200 750		87 167		3 821		291 738
" De 75 000 € à 100 000 €		69 934		38 933		2 132		110 999
" Supérieur à 100 000 €		385 199		597 923		418 186		1 401 307
Total		807 709		763 230		424 533		1 995 472
Total ⁽²⁾ :								
" Inférieur à zéro ⁽¹⁾	97	-1 130	36	-2 275	9	-20 347	142	-23752
" De 0 € à 7 500 €	8 536	13 190	3 636	3 641	335	185	12 507	17 016
" De 7 500 € à 30 000 €	9 841	173 454	3 222	57 610	128	2 307	13 191	233 371
" De 30 000 € à 75 000 €	7 090	337 470	3 404	169 335	162	8 474	10 656	515 279
" De 75 000 € à 150 000 €	3 249	339 771	2 345	248 733	192	20 655	5 786	609 159
" Supérieur à 150 000 €	2 525	928 799	3 078	1 757 179	986	3 955 295	6 589	6 641 273
Total	31 338	1 791 554	15 721	2 234 223	1 812	3 966 569	48 871	7 992 346

(1) Dégrèvement résultant, pour l'essentiel, de compensation entre l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés et la taxe sur la valeur ajoutée.

(2) Il s'agit du total tous impôts confondus, y compris les impositions directes locales, les droits d'enregistrement et les autres impôts.

- Des délais de contrôle en diminution

S'agissant des délais d'intervention, en dépit d'un allongement conjoncturel dû à la mise en place des contrôles des comptabilités informatisées, la part des opérations dont la durée sur place est inférieure à 9 mois se maintient à un haut niveau, respectivement 84,4 % pour les grandes entreprises et 97,4 % pour les PME, participant ainsi à la limitation des contraintes qu'impose la vérification pour les contribuables.

La part des contrôles ciblés est en léger recul de 0,4 points pour représenter 20,6 % des opérations réalisées en 2016 (21 % en 2015), mais reste à un niveau assez élevé. Ces opérations sont essentiellement réalisées par les directions départementales et régionales.

Ces interventions, plus rapides, s'inscrivent dans la démarche d'allègement des contraintes pour les contribuables concernés, tout en renforçant la réactivité de l'administration face aux pratiques frauduleuses mais également en assurant une présence fiscale sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, le recours à la procédure de régularisation (L62), offerte depuis 2005, dans le cadre des vérifications de comptabilité des entreprises, est stable. Il atteint 7,8 % des contrôles réalisés en 2016 et est principalement mis en œuvre par les directions nationales et les DIRCOFI (respectivement 14,3 % et 15,2 % de leurs contrôles) : 3 797 entreprises de bonne foi et respectueuses de leurs obligations déclaratives ont pu régulariser leur situation fiscale en